



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041322

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8518
N/REF : 7/04/2024 0H51 C:004400 I:24896
V/REF : 82/61411601

SDC 'Le Square Maréchal'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : SQUARE MARECHAL(COP)
15/17, RUE CHRYSOSTHOME
ALLEE A ET B
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 15 - FOSSE/POMPES DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME TRIMESTRE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

ENTRETIEN DE LA FOSSE DE RELEVAGE

3 FOIS L'AN

ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE

4 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée par quart en Janvier, Avril, Juillet, Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2023

Prix de base du contrat : 886,77



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 04/2011 Valeur : 106,2
Mois de l'indice de révision : 08/2023 Valeur : 136,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
0,25	Entretien 2 pompes de relevage	4/AN	355,87	88,96
0,25	Entretien 1 fosse de relevage EU-EV	3/AN	732,18	183,04

TOTAL H.T.	272,00
--------------------	--------

T.V.A.	a 10,00%	27,20
--------	--------------------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO 299,20

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.